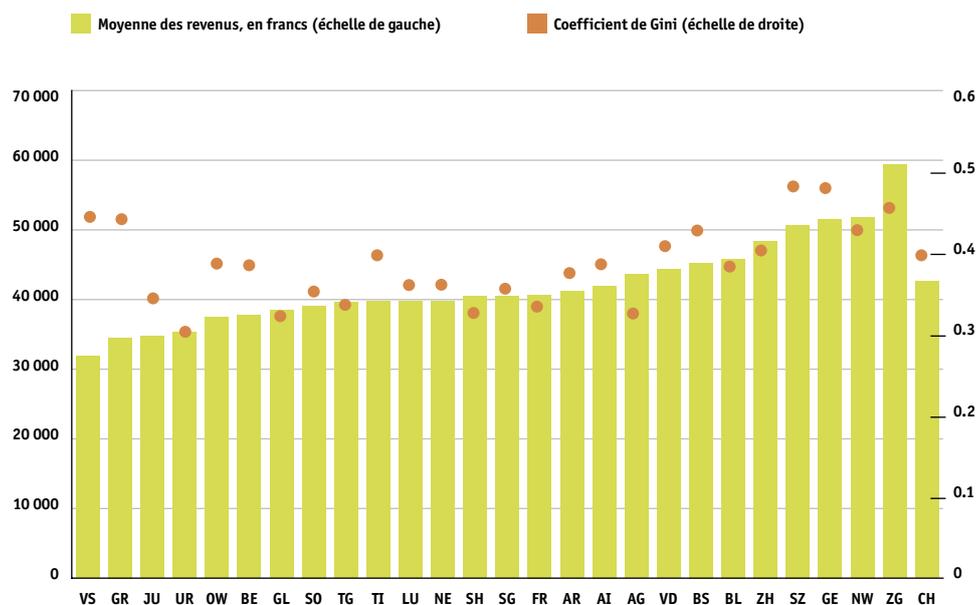


Répartition régionale des revenus et de la fortune en Suisse: que nous apprend la statistique fiscale?

Les données issues de la statistique fiscale livrent des informations intéressantes sur la répartition des revenus et de la fortune en Suisse. Grâce à leur exhaustivité, elles permettent des évaluations à des niveaux régionaux très fins et se prêtent à une analyse détaillée des hauts revenus. L'analyse spatiale et temporelle de ces données fait ressortir la diversité régionale du pays et donne une image différenciée de l'évolution de la richesse en Suisse.

Graphique 1

Moyenne et inégalité des revenus au niveau des cantons, 2003



Source: AFC/La Vie économique

Se fondant sur la statistique fiscale de 2003, le présent article décrit, d'une part, la répartition des revenus et de la fortune de cette année et, d'autre part, leur évolution par rapport à 1995/96 (pour les revenus) ou 1997 (pour la fortune). La répartition régionale est analysée à partir des divisions géopolitiques de la Suisse en communes, districts et cantons (état au 1er janvier 2006). La situation des hauts revenus et des grandes fortunes est en particulier étudiée; les données fiscales permettant, en effet, de tirer des conclusions fiables dans ce domaine, au contraire des enquêtes par échantillonnage.



P^r Bruno Jeitziner
 Chef économiste, Administration fédérale des contributions AFC; professeur d'économie politique à l'université de Fribourg



Rudi Peters
 Membre du Groupe des économistes de l'Administration fédérale des contributions AFC, Berne

Importance et répartition des revenus en 2003

Le graphique 1 représente le niveau moyen et l'inégalité de la répartition des revenus au niveau des cantons. Le revenu annuel moyen des adultes en Suisse est de 42 630 francs en 2003 (voir tableau 1). C'est dans le canton de Zoug qu'il est, de loin, le plus élevé (59 412 francs), suivi de Nidwald, Genève, Schwyz et Zurich. De l'autre côté, c'est en Valais qu'il est le plus faible (31 839 francs); celui-ci précède les Grisons, le Jura et Uri. Dans tous les autres cantons, les revenus annuels moyens sont comparables. Il convient, cependant, de préciser qu'en raison de la définition du revenu utilisé, les moyennes des cantons qui abritent un grand nombre de résidences secondaires appartenant à des étrangers sont poussées vers le bas. Cela concerne notamment le Valais et les Grisons, qui doivent par conséquent être considérés comme des cas particuliers.

L'inégalité de la répartition des revenus se mesure au moyen du coefficient de Gini (ordonnée de droite du graphique 1). Plus ce coefficient est élevé, plus la répartition est

Tableau 1

Revenus et fortune par canton: état en 2003 et évolution depuis 1995/96 et début 1997

Canton	Revenu						Fortune									
	Revenu moyen		Hauts revenus		Inégalité (Gini)	Quote-part des hauts revenus, en %	Fortune moyenne		Grandes fortunes		Inégalité (Gini)	Quote-part des grandes fortunes, en %				
En fr.	En %	En fr.	En %	En fr.			En %	En fr.	En %	En fr.			En %			
Zurich	48 406	+2.12	231 778	+1.15	0.404	-0.024	3.72	+0.70	341 483	+1.89	3 568 274	+1.14	0.839	+0.017	6.20	+1.01
Berne	37 710	+1.28	240 643	+2.59	0.386	+0.015	1.37	+0.07	202 065	+4.06	2 803 333	-0.31	0.799	-0.012	3.30	+1.19
Lucerne	39 723	+1.36	228 960	+0.60	0.361	-0.008	1.63	+0.18	224 977	+4.03	3 599 592	+0.98	0.828	+0.015	3.40	+1.35
Uri	35 345	+1.59	186 049	-0.10	0.304	-0.044	0.73	-0.04	158 951	-0.60	2 096 966	-2.38	0.694	-0.022	1.80	-0.05
Schwyz	50 713	+3.37	365 176	+4.98	0.483	+0.076	4.06	+1.65	414 878	+8.31	6 547 746	+8.39	0.877	+0.059	4.60	+1.20
Obwald	37 435	+1.48	281 238	+2.33	0.388	-0.002	1.36	-0.01	174 606	-9.33	3 541 879	-1.46	0.793	-0.045	2.10	-3.63
Nidwald	51 844	+2.40	342 815	+2.58	0.429	+0.021	3.66	+0.73	537 182	+5.70	6 347 111	+3.62	0.868	+0.011	6.30	+1.40
Glarus	38 461	+1.27	197 281	+0.01	0.323	-0.014	1.28	+0.11	216 962	-3.69	2 716 889	-3.23	0.765	-0.038	3.30	-1.06
Zoug	59 412	+2.56	299 560	+1.99	0.456	+0.038	5.90	+1.67	464 703	+2.46	4 344 049	-1.84	0.842	-0.024	7.60	+2.02
Fribourg	40 676	+1.82	226 811	-0.66	0.335	-0.002	1.41	+0.35	127 770	-3.44	3 499 554	+1.65	0.833	+0.041	1.50	-0.52
Soleure	39 108	+1.31	221 012	+1.20	0.354	+0.002	1.30	+0.03	117 635	+0.86	3 054 899	+0.47	0.857	+0.013	1.60	+0.24
Bâle-Ville	45 251	+0.67	248 513	+1.13	0.429	+0.040	3.18	+0.43	291 464	+4.20	4 935 660	+3.52	0.903	+0.017	4.20	+0.67
Bâle-Campagne	45 830	+1.39	216 170	+0.61	0.384	+0.011	2.73	+0.53	193 220	+3.59	3 386 787	+4.19	0.845	+0.039	3.00	+0.77
Schaffhouse	40 456	+1.31	192 700	+0.77	0.327	+0.002	1.39	+0.19	192 259	+2.27	2 180 569	-0.37	0.774	-0.017	3.40	+0.78
Appenzell R.-Int.	41 199	+1.38	250 225	+0.90	0.376	-0.007	2.15	+0.24	262 255	+1.63	2 912 721	-0.62	0.768	-0.013	4.30	+0.91
Appenzell R.-Ext.	41 989	+1.72	299 861	+1.84	0.387	+0.019	2.20	+0.58	308 136	+5.72	3 608 638	+6.07	0.778	+0.034	4.50	+1.48
Saint-Gall	40 505	+1.47	238 873	+1.39	0.357	+0.000	1.76	+0.27	234 685	+3.04	2 662 689	+0.17	0.769	-0.004	4.00	+1.20
Grisons	34 523	+1.00	224 792	+0.86	0.443	-0.001	1.56	+0.10	211 271	-1.17	2 426 140	-2.61	0.723	-0.061	3.20	-0.39
Argovie	43 604	+1.43	193 984	+0.21	0.327	-0.006	1.88	+0.36	232 049	+3.01	2 271 143	-1.57	0.769	-0.035	4.40	+1.65
Thurgovie	39 587	+1.54	205 751	+0.01	0.337	-0.027	1.47	+0.15	223 295	-0.26	2 527 606	-2.27	0.775	-0.027	3.90	-0.04
Tessin	39 721	+2.64	217 453	+0.83	0.398	-0.050	2.47	+0.68	152 127	-0.66	2 830 417	-0.35	0.757	-0.082	2.00	-0.58
Vaud	44 369	+2.20	221 001	+0.26	0.409	-0.022	3.03	+0.74	173 998	+0.76	3 771 117	+2.24	0.905	+0.033	2.80	+0.12
Valais	31 839	+2.32	234 253	+2.87	0.446	-0.015	1.05	+0.30	104 702	+1.11	2 737 740	+0.73	0.800	-0.004	1.20	+0.18
Neuchâtel	39 800	+2.62	201 593	+0.82	0.362	-0.050	1.56	+0.33	148 729	+1.04	2 859 690	+0.31	0.831	-0.018	2.30	+0.14
Genève	51 566	+3.29	277 833	+1.40	0.481	-0.028	4.65	+1.52	215 660	+1.18	3 610 803	-1.62	0.880	-0.021	3.80	+0.60
Jura	34 706	+1.52	199 276	+1.58	0.345	+0.007	0.79	+0.12	108 569	-0.41	2 952 993	+0.88	0.797	-0.008	1.00	-0.09
Suisse	42 630	+1.85	238 977	+1.33	0.398	-0.007	2.42	+0.47	227 366	+2.31	3 331 800	+0.61	0.832	-0.001	3.70	+0.67

Remarques: la variation des revenus est mesurée depuis 1995/96 (1997 pour Bâle-Ville) et celle de la fortune depuis 1997 (1995 pour les cantons d'Argovie, Lucerne et Zurich). Les variations du revenu et de la fortune s'expriment en accroissement annuel moyen. Le seuil des hauts revenus est fixé à 120 000 francs pour 2003 et à 113 127 francs pour 1995/96 (114 398 francs pour 1997); l'adaptation se fait au niveau des prix de fin 1995 (1997 pour Bâle-Ville). La limite des grandes fortunes est fixée à un million de francs et ne subit aucune adaptation au niveau des prix.

Source: AFC/La Vie économique

inégaie, et inversement. On observe les plus grandes inégalités dans certains cantons à revenus élevés – Schwyz (0,48), Genève (0,48) et Zoug (0,46) – et faibles – Valais (0,45) et Grisons (0,44). C'est dans le canton d'Uri, où les revenus sont également faibles, qu'ils sont répartis de la façon la plus égale (0,30). À titre de comparaison, le coefficient de Gini vaut 0,40 à l'échelle de la Suisse. Il faut, cependant, préciser que ces valeurs ne peuvent pas être directement comparées avec les coefficients de Gini nettement inférieurs calculés dans le cadre des études par ménage. Si on fait abstraction des cas particuliers du Valais et des Grisons, on observe clairement une corrélation entre le niveau des revenus et l'inégalité de leur répartition: plus la moyenne des revenus est élevée, plus la répartition a tendance à être inégale. Cette constatation est également vraie au niveau des communes.

Les graphiques 2 et 3 présentent une image contrastée au niveau des communes. En ce qui

Encadré 1

Revenu net et moyen

L'étude considère le revenu annuel net des personnes physiques. Il ne s'agit, cependant, pas de celui défini par la législation, mais d'une valeur statistique calculée en ajoutant au revenu imposable quelques déductions fiscales (déduction pour les enfants ou pour les personnes nécessiteuses à charge, déduction pour les primes d'assurances et pour les intérêts de capitaux d'épargne et déduction pour les doubles revenus des personnes mariées).

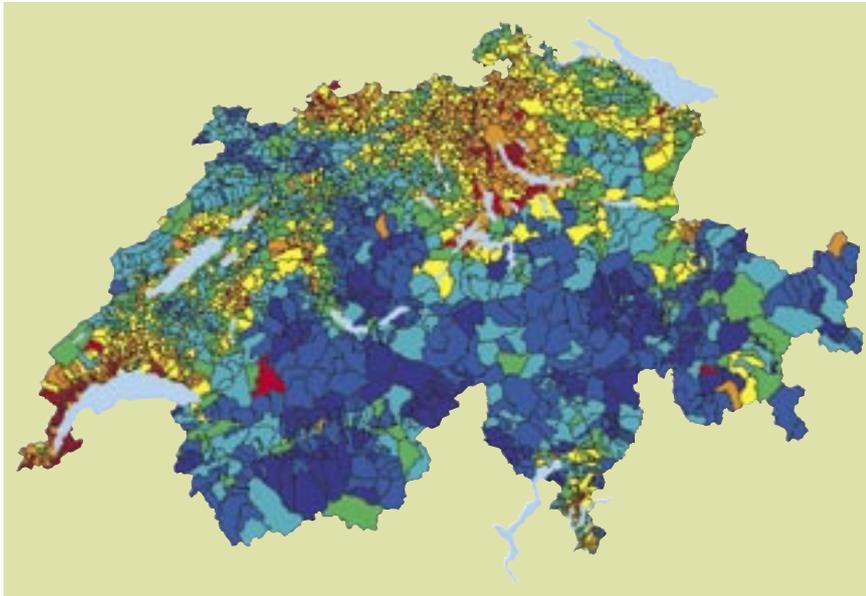
Sont considérées toutes les personnes physiques assujetties à l'impôt fédéral direct, à l'exception de celles soumises à une imposition à la source, qu'elles soient actives, retraitées, étudiantes ou simplement propriétaires d'une deuxième résidence. Sont également pris en considération les revenus des deuxièmes résidences détenues en Suisse par les résidents étrangers. Afin d'obtenir un revenu par personne adulte, les revenus des couples mariés sont supposés répartis de façon égale entre les époux.

Le revenu moyen d'une commune ou d'une région constitue une division théorique de l'ensemble des revenus dans cette commune ou dans cette région par le nombre de personnes adultes soumises à l'impôt.

Graphique 2

Moyenne des revenus au niveau des communes, 2003

En francs

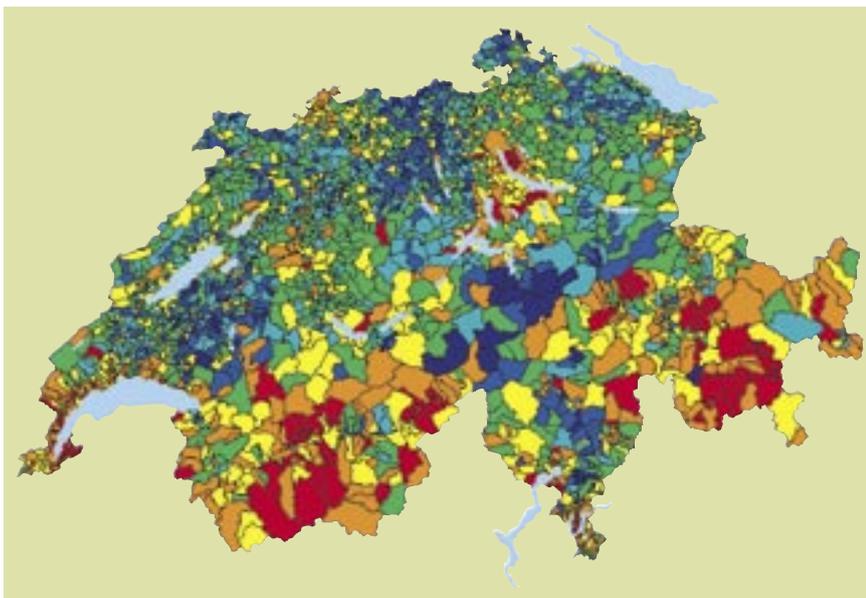


Source: AFC/La Vie économique

Graphique 3

Inégalité des revenus au sein des communes, 2003

Coefficient de Gini



Source: AFC/La Vie économique

concerne le montant des revenus (voir graphique 2), on peut distinguer en gros entre trois axes: l'arc jurassien (Neuchâtel, Jura), où les revenus sont faibles; l'Arc lémanique, le Plateau et le nord-ouest de la Suisse, où ils sont élevés; la région des Préalpes, des Alpes et du sud de la Suisse (à l'exception des hauts lieux touristiques et du sud du Tessin), où ils sont de nouveau faibles. Le revenu annuel moyen le plus élevé, à savoir 150 025 francs, est atteint à Mies (VD). Il est 16 fois plus élevé que le revenu annuel moyen le plus faible (9 277 francs), dans la commune de Chandolin (VS). La présence de nombreuses résidences secondaires appartenant à des étrangers fait baisser la moyenne de cette commune.

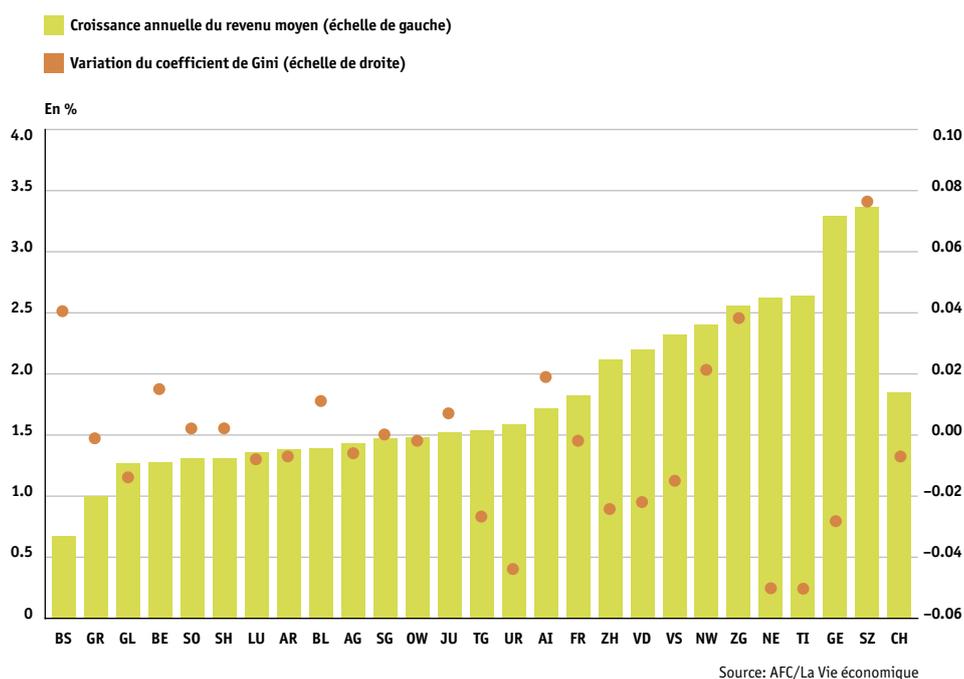
Le graphique 3 représente l'inégalité de la répartition des revenus dans les communes. On s'aperçoit qu'elle est plus importante dans les villes, dans leur périphérie et dans les régions touristiques que dans les communes rurales. En ce qui concerne les communes touristiques, il faut être conscient du fait que les revenus immobiliers relatifs aux résidences secondaires appartenant à des étrangers tendent à accroître les inégalités dans la répartition des revenus. Si les coefficients de Gini des communes sont nettement plus élevés que ceux des cantons, c'est en partie à cause de la différence démographique. En effet, dans une commune relativement petite, il suffit de la présence de quelques revenus élevés pour tirer le coefficient de Gini vers le haut. Lorsqu'on interprète la répartition des revenus, il convient par ailleurs de prendre en compte leur niveau: en effet, l'inégalité ne peut pas être appréciée de la même manière suivant que le niveau des revenus soient faible ou non.

Évolution du niveau et de la répartition des revenus

Les résultats concernant l'évolution régionale des revenus et de leur inégalité sont particulièrement éloquentes (voir *graphiques 4 et 5*). L'analyse se base sur une comparaison entre les données fiscales de 2003 et celles de 1995/96. Durant cette période, c'est dans les cantons de Schwyz et de Genève que les revenus s'accroissent le plus. Zoug, Nidwald et Zurich, certains cantons romands (Neuchâtel, Valais, Vaud) ainsi que le Tessin présentent également des progrès supérieurs à la moyenne en ce domaine. Les cantons qui enregistrent les plus faibles croissances sont Bâle-Ville et les Grisons. Dans les autres, l'évolution est inférieure à la moyenne; toutefois, les différences sont ténues. Le *graphique 5* présente la variation des revenus au niveau des communes. Dans celles dont le taux d'accroissement annuel est inférieur à celui du renchérissement (0,74% entre 1995/96 et 2003), le revenu moyen dimi-

Graphique 4

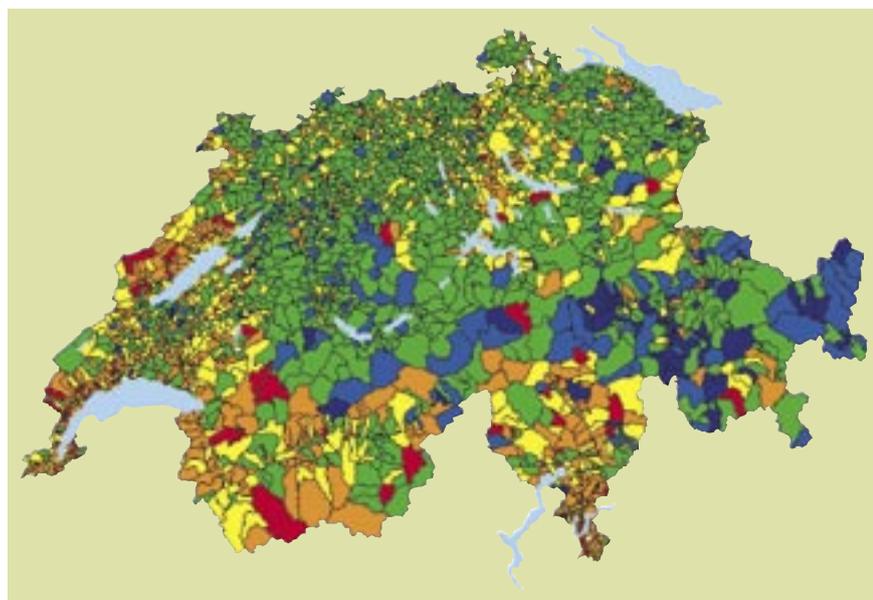
Évolution de la moyenne et de l'inégalité des revenus au niveau des cantons, 1995/96–2003



Graphique 5

Évolution de la moyenne des revenus au niveau des communes, 1995/96–2003

Variation annuelle du revenu moyen, en %



Remarque: le coût de la vie a augmenté de 0,74% par an en moyenne de décembre 1995 à décembre 2003 (source: OFS), le revenu moyen de 1,85% par an.

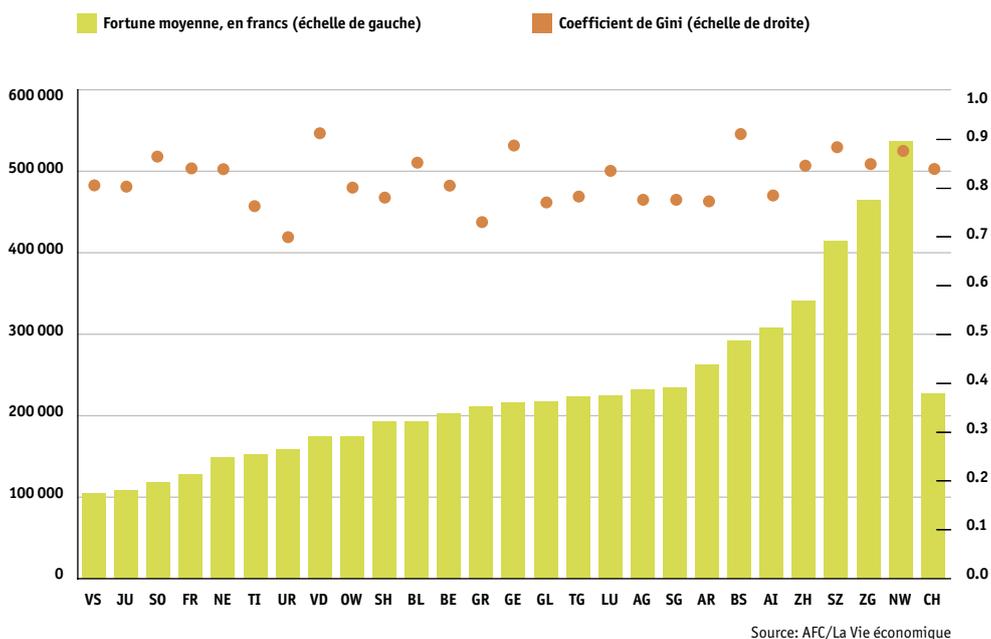
Source: AFC/La Vie économique

nue en termes réels. Dans celles où le taux annuel d'accroissement est négatif, il diminue même en termes nominaux: ce cas se rencontre surtout dans les communes alpestres retirées. Les communes dont le taux d'accroissement est supérieur à 1,85 connaissent une croissance supérieure à la moyenne. Il faut préciser que, dans les petites communes, l'arrivée ou le départ de quelques personnes peut entraîner de fortes fluctuations dans la moyenne des revenus.

L'évolution de l'inégalité des revenus est exprimée par la variation du coefficient de Gini entre 1995/96 et 2003 (ordonnée de droite du graphique 4). À l'échelle de la Suisse, on s'aperçoit que l'inégalité reste quasi constante. On observe, cependant, des écarts aux échelons des cantons et des communes. Dans sept cantons (surtout le Tessin, Neuchâtel et Uri ainsi que, dans une moindre mesure, Genève, Thurgovie, Zurich et Vaud), la répartition devient plus régulière; dans cinq cantons (en particulier Schwyz, Bâle-Ville, Zoug, Nidwald et Appenzell R.-Int.), les écarts se creusent. Enfin, dans 14 cantons, l'inégalité n'évolue presque pas. Même si le canton de Zoug est à la tête du classement aussi bien pour l'accroissement des revenus que pour l'augmentation des inégalités entre les revenus, on ne peut pas conclure à une corrélation systématique entre les deux variables. En d'autres termes, une augmentation des revenus ne va pas forcément de pair avec une croissance des inégalités. Quant au coefficient de Gini à

Graphique 6

Moyenne et inégalité de la fortune au niveau des cantons, 2003



l'échelon des communes, il varie de $-0,25$ à $+0,28$ points, les mouvements les plus remarquables étant enregistrés, comme on pouvait s'y attendre, dans les petites communes.

Importance et répartition de la fortune en 2003

Le graphique 6 représente le niveau moyen et l'inégalité de la répartition de la fortune en 2003 (voir aussi tableau 1). En ce qui concerne la moyenne des fortunes, on observe de grandes différences entre les cantons. C'est à Nidwald que la moyenne des fortunes est la plus élevée (537 182 francs); il devance Zoug (464 703 francs), Schwyz (414 878 francs) et Zurich (341 483 francs). À l'inverse, les différences les plus faibles se rencontrent dans les cantons du Valais (104 702 francs), Jura (108 569 francs), Soleure (117 635 francs) et Fribourg (127 770 francs). Toutefois, en raison de la notion de fortune adoptée dans cette analyse, il faut interpréter avec prudence les résultats relatifs à un canton touristique comme le Valais. Par ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, la répartition de la fortune est nettement plus inégale que celle des revenus. On observe les plus grandes inégalités dans les cantons de Vaud (coefficient de Gini de 0,91) et de Bâle-Ville (0,90); c'est le canton d'Uri qui présente la meilleure égalité (0,69).

On ne constate pas de corrélation systématique entre le niveau de la fortune et son inégale répartition. En revanche, on en observe

une si on compare les niveaux de revenu et de fortune. Les cantons romands de Genève, Vaud et Fribourg, ainsi que ceux de Bâle-Campagne et de Soleure, en Suisse alémanique, présentent, toutefois, comparés aux autres cantons, des niveaux de fortune légèrement inférieurs à ceux attendus par rapport à leurs revenus. À l'inverse, la fortune moyenne dans le canton de Nidwald apparaît bien plus élevée que ce qu'aurait laissé supposer le niveau (également élevé) du revenu. En raison des différences dans les définitions de la fortune entre les données de 1997 et celles de 2003, il faut interpréter avec prudence les résultats concernant l'évolution constatée entre ces deux années. Au niveau national, les fortunes augmentent en moyenne d'environ 2,31% par an, ce qui est légèrement supérieur à la croissance annuelle des revenus (1,85%). L'inégalité de la répartition n'a, par contre, quasiment pas changé.

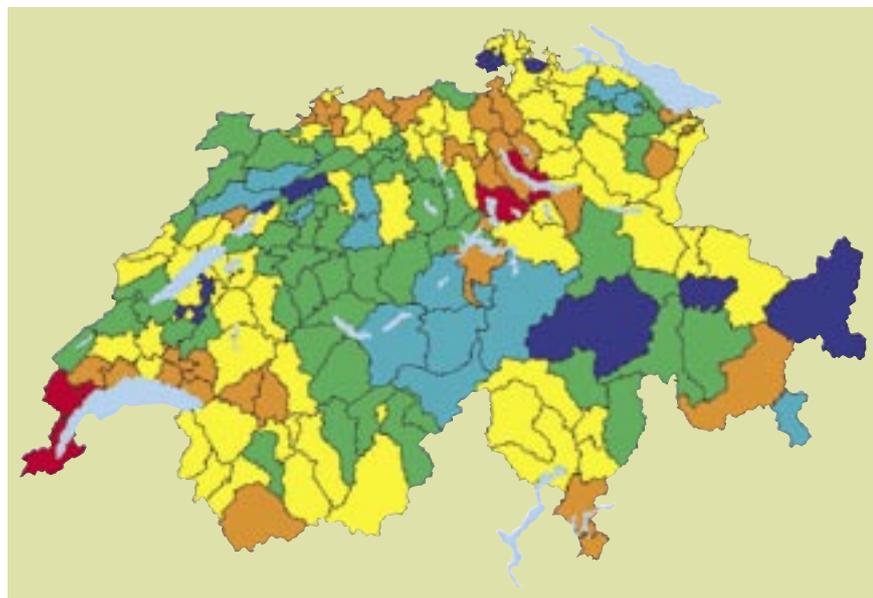
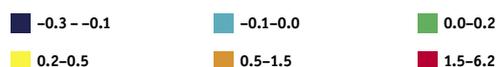
Répartition régionale des hauts revenus et des grandes fortunes

Les données fiscales sont également adéquates pour déterminer la répartition régionale des hauts revenus et des grandes fortunes. Dans le cadre de la présente étude, on admet qu'un haut revenu dépasse 120 000 francs par an. Leur pourcentage par rapport au nombre total des revenus recensés sert de base à la comparaison des collectivités territoriales. La quote-part des hauts revenus ainsi définie est

Graphique 7

Accroissement de la proportion de revenus élevés au niveau des districts, 1995/96–2003

Variation en points de %



Source: AFC/La Vie économique

de 2,4% en Suisse. On observe des valeurs supérieures dans les cantons suivants: Zoug (5,9%), Genève (4,7%), Schwyz (4,1%), Zurich (3,7%), Nidwald (3,7%), Bâle-Ville (3,2%), Vaud (3,0%), Bâle-Campagne (2,7%) et Tessin (2,5%). Les hauts revenus sont, par contre, peu représentés dans les cantons d'Uri (0,7%), du Jura (0,8%) et du Valais (1,1%). Les différences dans la répartition régionale des hauts revenus sont non seulement frappantes entre les cantons, mais également en leur sein même. La répartition régionale de ces hauts revenus au niveau des communes n'est pas représentée dans cet article, mais elle ressemble à celle des revenus moyens (voir graphique 2).

L'analyse de la répartition géographique des grandes fortunes (+ de 1 million de francs) se fonde sur leur quote-part dans l'ensemble des fortunes recensées. Celle-ci est de 3,7% en Suisse pour 2003. La concentration est forte dans les cantons de Zoug (7,6%), de Nidwald (6,3%) et de Zurich (6,2%). Elle est, par contre, relativement faible dans les cantons suivants: Jura (1,0%), Valais (1,2%), Fribourg (1,5%), Soleure (1,6%), Uri (1,8%), Tessin (2,0%), Obwald (2,1%) et Neuchâtel (2,3%).

Le tableau 1 apporte des informations sur l'évolution des hauts revenus et des grandes fortunes au niveau des cantons. Le *graphique 7* représente, à l'échelle des districts, l'évolution de la quote-part des hauts revenus entre

1995/96 et 2003. La plupart des districts de la Suisse romande, du nord-ouest et du Tessin la voient augmenter d'au moins 0,2 point de %. Elle évolue, cependant, au-dessous de ce chiffre, voire négativement, dans la plupart des districts situés aux alentours de la diagonale allant du Jura aux Grisons ainsi que dans certains districts des cantons de Thurgovie, de Schaffhouse et de Vaud. La proportion de hauts revenus croît en moyenne de 0,5 point de % en Suisse. Elle enregistre sa plus forte augmentation dans les cantons de Zoug, Schwyz (+1,7 points de % dans les deux cantons) et Genève (+1,5 points de %). Elle diminue, par contre, légèrement dans les cantons d'Uri et d'Obwald. On constate, cependant, des différences importantes au sein même des cantons.

Globalement, la croissance annuelle des revenus élevés (1,33%) est moins forte que celle de l'ensemble des revenus (1,85%). Il n'y a que dans les cantons de Schwyz, Valais, Berne et, dans une moindre mesure, dans ceux de Nidwald, Appenzel R.-Int., Jura et Bâle-Ville, que les hauts revenus croissent davantage que l'ensemble des revenus du canton. La progression annuelle des grandes fortunes (0,6%) est aussi globalement moins importante que celle de l'ensemble des avoirs déclarés (2,3%).

Encadré 2

La notion de fortune

L'étude considère la fortune nette des personnes physiques, autrement dit l'ensemble des avoirs moins l'ensemble des dettes, avant la prise en considération des déductions sociales. Pour la fortune de 2003, c'est la situation des contribuables au 31 décembre 2003 qui est déterminante. Les contribuables sans fortune nette sont également pris en considération.

Est considéré comme fortune tous les éléments imposés dans un canton. Les contribuables dont la fortune est répartie dans deux ou plusieurs cantons sont comptés dans tous les cantons concernés, à chaque fois pour les éléments de la fortune qui y sont imposés.

En vertu de la définition adoptée, les avoirs imposés à l'étranger ne sont pas pris en compte dans la fortune. D'autres composantes ne sont pas non plus considérées, ou seulement partiellement, par exemple les droits d'expectative de la prévoyance professionnelle (II^e pilier), les droits non encore exigibles à des prestations de formes reconnues de la prévoyance liée (pilier 3a), les objets mobiliers et les assurances-vie susceptibles de rachat. De plus, il peut exister des différences plus ou moins importantes entre la valeur fiscale considérée des immeubles et leur valeur vénale.

Étant donné que les données de la fortune ont été redéfinies conformément aux exigences de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), la statistique de la fortune 2003 ne peut être comparée avec les précédentes qu'avec beaucoup de réserves.